

École des métiers des Faubourgs-de-Montréal

Période couverte par le PÉ : Du 2023-07-01 au 2027-06-30

Général : but du projet éducatif

L'École des métiers des Faubourgs et de l'horticulture définit, dans son projet éducatif, les orientations, les objectifs et les cibles à atteindre en vue de soutenir la réussite éducative de ses élèves.

Général : encadrements légaux

Certains aspects de la démarche d'élaboration du projet éducatif découlent de dispositions stipulées dans la Loi sur l'instruction publique (LIP). Les éléments prescrits sont les suivants :

- les modalités d'élaboration, le contenu, l'échéancier des travaux, la transmission, la diffusion et l'évaluation du projet éducatif des établissements d'enseignement. (LIP, articles 36, 37, 37.1, 74 et 75 pour les écoles et articles 97, 97.1, 97.2 et 109.1 pour les centres)
- la cohérence entre les orientations et les objectifs établis dans le projet éducatif avec ceux du plan d'engagement vers la réussite. (LIP, article 209.2)
- les modalités visant la coordination de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère. (LIP, articles 209.2 et 459.3)

La démarche de planification stratégique fait référence au plan stratégique du Ministère, au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et au projet éducatif de l'établissement.

Général : mission

Le centre de services scolaire a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population.

À cette fin, en respectant le principe de subsidiarité, il organise les services éducatifs offerts dans ses établissements et s'assure de leur qualité ainsi que de la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.

Le centre de services scolaire veille également à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur son territoire, en collaboration avec ses établissements d'enseignement et le comité de parents, de même qu'il contribue, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région.

Source: LIP article 207.1 sept 2022

Vision et valeurs : vision

Gestion personnalisée au service de la réussite

Maximiser l'utilisation d'outils de suivi et de monitoring des résultats.

Implantation d'un modèle de gestion de proximité

Adapter la culture organisationnelle aux enjeux liés à la réussite des élèves.

Parents, personnel et partenaires

Accroître la confiance envers l'immense potentiel du Centre de services scolaire de Montréal

Vision et valeurs : valeurs

Les valeurs du centre sont la collaboration, l'engagement, la bienveillance, l'ouverture d'esprit et le respect.

Contexte dans lequel évolue l'école : environnement externe

Nos principaux partenaires sont les CIUSSS de l'Île de Montréal, l'OIIAQ, le CHUM, le Jardin botanique, HortiCompétences, ainsi que les différents employeurs du secteur de la mode et de la beauté. Dans un contexte de chômage inférieur à 5 %, **les besoins de main-d'œuvre sont importants avec une pénurie dans plusieurs secteurs**, plus particulièrement en santé et en horticulture. Ce contexte, exacerbé par la pandémie, exerce une pression sur l'EMFM avec l'instauration obligatoire de programmes de formations accélérées par le gouvernement dans le secteur de la santé.

Contexte dans lequel évolue l'école : environnement interne

L'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM) et l'École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM) offrent 13 programmes d'études dans trois secteurs d'activité : en santé, en mode-beauté et en horticulture. **Plus de 4000 élèves fréquentent annuellement l'EMFM et l'EMHM**, dans plusieurs points de services. Environ **60 % d'entre eux étudient dans les DEP du secteur de la santé**. Ces élèves sont soutenus par une équipe d'**environ 255 enseignants**, de 10 membres du personnel des services éducatifs complémentaires (CP, CFS, TTS et TES), de 45 membres du personnel de soutien ainsi qu'une équipe de plus de 10 membres de la direction. Cependant, il y a un important taux de roulement au niveau du personnel des services éducatifs complémentaires et du personnel enseignant dans certains programmes d'études.

Globalement, l'EMFM et l'EMHM offrent des formations de jour et de soir dans la quasi-totalité de ses programmes d'études et proposent des services éducatifs et pédagogiques variés. Sa population étudiante est diversifiée : plus de 40 % est née à l'extérieur du Québec ; environ **70 % déclare parler le français à la maison** ; environ 50 % est âgée entre **24 et 44 ans** ; 3 % est âgée de moins de 20 ans ; l'âge moyen est de 31 ans. Sur le plan de la réussite, l'école affiche un taux de réussite aux évaluations de 87 %, mais fait face à des défis au niveau de la persévérance scolaire avec **un taux de décrochage moyen de 32 %**. De plus, les enseignants constatent une **augmentation significative des élèves vulnérables**.

Forces et zones de vulnérabilité : forces

1. Les enseignants accordent une grande importance aux pratiques pédagogiques (méthodes pédagogiques, approche, etc.)
2. Services d'aide à l'apprentissage offerts aux élèves (récupération, mentorat, etc.) type, nombre par programme
3. Les pratiques d'encadrement et de soutien aux élèves, notamment grâce aux enseignants dédiés aux soutiens aux élèves (SAE)
4. Mobilisation et engagement du personnel
5. Caractéristiques des relations entre le personnel et les élèves
6. Perception des élèves de leur formation (opinion, perspective d'avenir, condition, etc.)
7. Soutien aux pratiques évaluatives des enseignants
8. Réputation et valorisation des métiers
9. État et disponibilité des équipements technologiques
10. Le taux de placement par type de programme d'études à la formation professionnelle

Forces et zones de vulnérabilité : zones de vulnérabilité

1. Augmentation importante perçue du nombre d'élèves vulnérables.
2. Le statut familial des élèves (conciliation travail-études-famille)
3. Pourcentage élevé d'élève travaillant à temps plein (>35 heures/sem.)
4. Taux de chômage et attractivité des métiers liés aux formations offertes par le CFP
5. Les formes de collaboration avec des acteurs clés et des partenaires du marché du travail liés aux formations offertes par le CFP
6. Pourcentage d'absentéisme par programme, par compétence
7. Le manque et le haut taux de roulement du personnel des services éducatifs complémentaires (TTS, TES, Ps.Ed., CFS, etc.) et du personnel de soutien (Secrétaire, T.I., etc.)
8. Le nombre et le haut taux de roulement dans le personnel de soutien et d'encadrement pédagogique (direction, cp).
9. Pratique d'organisation scolaire favorisant la réussite (gestion des horaires des élèves, flexibilité, etc.)

Annexe

Enjeu : La rétention des élèves adultes devant concilier travail, famille et études.

Données de départ ·

Taux de rétention moyen de tous les élèves 68%

Enjeu : La réussite des élèves ayant des besoins particuliers

Données de départ ·

Taux de réussite moyen de l'établissement (EMFM 81%, EMHM 94%) ·

Programmes visés et taux de réussite moyen

- Assistance dentaire (79%)
- Assistance technique en pharmacie (75%)
- Coiffure (83%)
- Esthétique (79%)
- Mode et confection de vêtements (79%)
- Santé, assistance et soins infirmiers (81%)

Enjeux, orientations et objectifs

Enjeu : La rétention des élèves adultes devant concilier travail, famille et études.

Orientation : S'assurer que tous les parcours mènent à une première diplomation ou qualification

Objectif : Augmenter le taux de rétention moyen de tous les élèves de 10 % d'ici juin 2027

Enjeu : La réussite des élèves ayant des besoins particuliers

Orientation : Rehausser le niveau des compétences en littératie et en numératie

Objectif : Rehausser le taux de réussite à la première passation d'une évaluation de tous les élèves inscrits dans les programmes où le taux de réussite est inférieur à 85% de 5 % d'ici juin 2027